

La noblesse de la démocratie est de ne pas être molle

MARC UYTENDAELE

Professeur de droit constitutionnel à l'ULB

Le parti Islam nargue la démocratie. Il nargue nos valeurs. Il les croit si peu défendues qu'il lui est loisible de fouler aux pieds l'égalité entre hommes et femmes. Inconcevable qu'une femme puisse être tête de liste lors des élections, nécessité d'éviter qu'hommes et femmes usent des mêmes transports en commun.

Les intéressés usent de leur liberté d'expression qui, comme la Cour européenne des droits de l'homme l'a maintes fois répété, permet l'expression d'idées qui choquent ou dérangent. Et la provocation aboutit aux résultats recherchés. Des voix s'élèvent en Flandre, à la N-VA et à l'Open VLD, pour exiger l'interdiction de ce parti politique. Comment ne pas saluer cette initiative? On sait que la mort de la démocratie peut être inscrite dans la démocratie elle-même.

Dans les années vingt et trente, ce sont à la suite d'élections que les partis fasciste et nazi sont arrivés au pouvoir, et cela même si ces élections ont été tenues dans un contexte de peur, sinon de terreur et d'intimidation. On sait aussi que l'article 17 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme interdit d'user d'une liberté reconnue par la Convention pour en détruire une autre.

On sait que la République fédérale d'Allemagne, traumatisée par le troisième Reich, n'a pas hésité, dans sa Constitution, à mettre en œuvre un dispositif permettant d'interdire un parti politique liberticide. Alors, oui, engageons-nous vite et résolument dans la voie proposée par ces responsables politiques flamands, choqués par les propos infects des dirigeants du parti Islam.

Pas de débat démocratique sans mémoire

Mais il n'y a pas de débat démocratique honorable sans mémoire. S'il n'existe pas, aujourd'hui, dans notre droit positif, de moyens juridiques permettant d'empêcher ce parti de se présenter à des élec-

tions, c'est en raison même de l'énergie déployée par la plupart des partis politiques flamands à empêcher ce qu'ils appellent aujourd'hui de leurs vœux.

Souvenons-nous qu'à la fin des années nonante et au début des années 2000, les responsables politiques francophones préconisaient d'introduire dans notre droit des mécanismes inspirés du modèle allemand. L'objectif était clair. Il s'agissait de poser la question de l'interdiction du Vlaams Blok, un parti d'extrême-droite qui, sans vergogne, tenait un discours xénophobe.

L'initiative francophone a été étouffée dans l'œuf. Elle s'est heurtée à la volonté flamande de ne pas «diaboliser» l'extrême droite flamande.

En Belgique tout se négocie...

En Belgique, tout se négocie et il a été fait appel à des pis-aller. Un parti condamné pénalement pour xénophobie pourrait être privé de son financement public. Le Vlaams Blok a été condamné. Pour éviter une perte de financement, il s'est débaptisé et est devenu le Vlaams Belang et le Parlement flamand, aveuglé, lui a conservé sa dotation. Toujours était invoquée la volonté de ne pas diaboliser l'extrême droite flamande.

La loi sur le financement des partis politiques a également été modifiée afin de priver de sa dotation un parti dont le Conseil d'État constaterait qu'il tient un discours qui ne respecte pas la Convention européenne des droits de l'homme.

Une procédure a été engagée contre le Vlaams Belang mais le Conseil d'État s'est divisé, cassé en deux sur le plan linguistique. Les magistrats flamands de la rue de

La complaisance d'hier à l'égard de l'extrême droite fait place à une résolution sans faille par rapport à l'islamisme. Il ne faut pas être grand clerc pour y avoir des arrière-pensées suspectes.

la Science ont rendu impossible toute sanction. Eux aussi n'ont pas voulu diaboliser l'extrême droite.

Ces mécanismes qui se sont avérés impuissants, en fait, à sanctionner les partis liberticides présentaient de surcroît le défaut majeur de ne pas être applicable à un parti qui n'a pas encore reçu de financement public. Or, c'est souvent à la racine qu'il faut éradiquer la mauvaise herbe. La complaisance d'hier à l'égard de l'extrême droite fait place à une résolution sans faille par rapport à l'islamisme. Il ne faut pas être grand clerc pour y avoir des arrière-pensées suspectes.

Attaquer aujourd'hui frontalement les dérives immondes du parti Islam n'est-il pas chez certains – Théo Franken est un des fers de lance de cette revendication inédite – une autre manière de manifester une certaine complaisance vis-à-vis des discours xénophobes?

Le regard franc et droit

Cependant, rien ne serait pire dans le chef des partis francophones de ne pas saisir la perche qui leur est ainsi tendue. Car une fois qu'il existerait une possibilité d'interdire les partis qui tiennent des discours qui violent nos valeurs fondamentales, telles que consacrées par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, il pourra être fait usage de ce procédé tant à l'égard de ceux qui défendent la charia que de ceux qui tiennent des discours racistes ou xénophobes, et cela à quelque parti qu'ils appartiennent.

Il ne sera plus possible, comme par le passé, de laisser proliférer les pires discours au motif de ne pas diaboliser leurs auteurs. Car la noblesse de la démocratie est de ne pas être molle. Elle doit avoir le regard franc et droit et punir tous ceux qui abusent d'elle pour en détruire les valeurs, et cela à quelque parti qu'ils appartiennent.

En effet, à force de ne pas vouloir diaboliser tous ceux qui la méprisent, ce sont ses valeurs qui finiront sur le bûcher.